

PV n°2 de l'Assemblée Communale extraordinaire

Mardi 25 août 2026, 20h00 – La Cave

L'assemblée communale extraordinaire de ce jour a été convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 28 du jeudi 6 août 2026, par affichage public et par convocation personnelle pour ce mardi 25 août 2026, 20h, à la Cave, avec à l'ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 16 juin 2026.
2. Statuer sur la demande de naturalisation déposée par M. Fangamou, Bosco Flomo.
3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1'020'000.- TTC destiné à l'assainissement et à la mise en conformité de la station de traitement de la Doux. Donner compétence au Conseil communal pour traiter le financement et la consolidation.
4. Divers.

Présidence : Pierre Morel, président des Assemblées.

Secrétariat : Jennifer Oriet-Marchand, secrétaire communale.

Scrutateurs : Jacques Schaller et François Chapatte

Electrices et électeurs inscrits : 343

Electrices et électeurs présents : 22

4 personnes n'ont pas le droit de vote :

- Mme Jennifer Oriet-Marchand, secrétaire communale
- Mme Catherine Tremblay, RWB Groupe SA
- M. Patrick Houlmann, RWB Groupe SA
- M. Patrick Barruat, commandant SIS 15 du Haut-Plateau

Le président demande si le droit de vote est contesté pour une autre personne, ce qui n'est pas le cas.

Mme Nicole Hanser demande si M. Fangamou, Bosco Flomo a le droit de vote. M. Christian Zuber informe que ce dernier a bien le droit de vote au niveau communal.

Le président demande si une modification de l'ordre du jour est demandée. Aucune modification n'étant demandée à l'ordre du jour, le président Pierre Morel ouvre cette assemblée communale légalement constituée.

Tractandum 1 : Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 16 juin 2026

Une demande de complément et de rectification du procès-verbal est parvenue durant les délais légaux au Secrétariat communal soit en date du 24.8.2026.

M. Pierre Morel donne lecture du texte contesté dans le procès-verbal du 16.6.2026.

██████████ demande qu'il soit indiqué qu'elle n'est en aucun cas responsable de l'arrêt des travaux chez ses voisins.

Seule son opposition au cabanon, qui par ailleurs a été réglée en séance de conciliation a fait l'objet d'une intervention de sa part dans ce dossier.

Pour régler cette situation définitivement, elle demande à la Commune de Soyhières de bien vouloir informer par écrit ses voisins (avec copie pour elle), que seule la Commune est responsable de l'arrêt des travaux et qu'elle n'a rien à voir dans les affaires qui ont suivi le règlement du problème du cabanon.

Il informe que la commune ne donnera pas de réponse sous ce point car il s'agit uniquement de corriger le texte du procès-verbal mais qu'une information sera donnée par les Autorités communales au point 4 de l'ordre du jour de ce soir.

██████████ confirme qu'elle est d'accord avec la modification proposée.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 16.6.2026 est donc accepté avec la modification demandée.

Tractandum 2 : Statuer sur la demande de naturalisation déposée par M. Fangamou Bosco Flomo

Rapporteur : M. Christian Zuber, le Maire

Une procédure ordinaire de naturalisation soit la requête visant à l'obtention de la nationalité suisse respectivement à l'octroi du droit de cité communal et cantonal est parvenue au conseil communal le 22 juillet 2026 et concerne Monsieur Fangamou, Bosco Flomo. Avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations, section naturalisation, en vue de l'obtention de l'autorisation fédérale, il appartient aux instances communales, respectivement aux ayants-droits de l'assemblée de ce soir de se prononcer sur l'octroi du droit de cité par la commune de Soyhières

Je prie Monsieur le Président, de faire voter l'entrée en matière

Le Président cède la parole à M. Christian Zuber.

Monsieur Fangamou, Bosco Flomo, présent ce soir, a déposé une requête en 2025 visant à l'obtention de la nationalité suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal. Monsieur Fangamou, Bosco Flomo est né le 17 mars 1998 en Guinée, pays situé sur le continent africain. Il a vécu dans son pays jusqu'en 2014. Arrivé en suisse en 2015. Monsieur Fangamou, Bosco Flomo a tout d'abord vécu à Delémont et s'est installé à Soyhières le 1^{er} mai 2023.

Monsieur Fangamou, Bosco Flomo a effectué un apprentissage de polymécanicien et a obtenu son CFC en 2023. Il travaille actuellement au sein d'une grande Manufacture horlogère suisse établie à Granges. Ses langues maternelles sont le français et le Kono et il comprend l'allemand. Monsieur Fangamou, Bosco Flomo participe à la vie associative, il a notamment joué au FC Soyhières et au sein d'autres clubs de la région et participe activement à la vie de sa région. Il a vécu la moitié de sa vie en suisse, c'est l'aboutissement de son intégration en Suisse, son avenir est en Suisse, il s'y sent parfaitement bien. À la suite de l'audition menée le 9 juillet au siège du Service de la population à Delémont, j'ai moi-même, en ma qualité de Maire, rencontré Monsieur Fangamou, Bosco Flom le jeudi 6 août dernier afin de faire sa connaissance. Le Conseil communal a examiné sa demande le 17 août dernier et préparé le dossier pour la présente assemblée. L'obtention du droit de cité communal constitue une étape importante, puisqu'elle marquera officiellement votre appartenance, soit votre origine à notre commune, cela, après décision de l'assemblée.

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs,

Les autorités communales disposant de tous les éléments nécessaires, après examen du dossier, ne peuvent que vous recommander d'octroyer le droit de cité de la commune de Soyhières à Monsieur Fangamou, Bosco Flomo et restent tout naturellement à disposition si de plus amples renseignements étaient désirés. Voilà, Monsieur Le Président.

Aucune question n'est posée lors de cette demande au sein de l'Assemblée.

La demande de naturalisation déposée par Monsieur Fangamou, Bosco Flomo est acceptée par l'assemblée par 19 voix et 2 abstentions.

Tractandum 3 : Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1'020'000.- TTC destiné à l'assainissement et à la mise en conformité de la station de traitement de la Doux.

Rapporteurs : M. Ivan Santos, conseiller communal, responsable du dicastère de l'eau ainsi que Mme Tremblay et M. Houlmann de RWB Groupe SA

Le Conseil communal vous soumet, ce soir un crédit d'investissement de CHF 1'020'000. – TTC destiné à l'assainissement et à la mise en conformité de la station de traitement de l'eau potable de Soyhières. Les objectifs de ce projet vous seront présentés ainsi que les principales mesures pour garantir, à long terme, la qualité, la sécurité de notre de notre approvisionnement en eau potable et notre défense incendie.

Je prie Monsieur le Président, de faire voter l'entrée en matière

Le Président cède la parole à M. Ivan Santos.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce soir, nous ne parlons pas simplement d'une station de traitement et d'un investissement de CHF 1'020'000.-. Nous parlons de notre eau. L'eau est la ressource la plus précieuse dont nous disposons au quotidien. Nous l'utilisons chaque jour, souvent sans même y penser. Elle est indispensable à notre vie, à nos familles, à nos exploitations et à l'avenir de notre commune.

Soyhières a une chance extraordinaire : nous disposons de la source de la Doux, qui offre un débit d'étiage d'environ 1'800 m³ par jour, alors que notre consommation moyenne est d'environ 120 m³.

Cette ressource est un véritable trésor. Nous avons le devoir de la valoriser et de l'exploiter intelligemment.

Notre station date de 1984. Elle arrive en fin de vie et ses installations doivent être modernisées. L'ultrafiltration permettra de garantir une eau d'extrême qualité et une installation fiable pour les prochaines décennies.

Mais nous devons également regarder devant nous. Le climat évolue. Les périodes de sécheresse, les fortes précipitations et les variations météorologiques nous rappellent que l'eau ne doit plus être considérée comme une évidence.

Le projet permettra aussi de renforcer la sécurité de notre réseau, notamment pour la défense incendie, grâce au bouclage du réseau, à la conduite de secours avec Delémont et à la modernisation de nos installations de commande. Monsieur Quentin Theiler, responsable du Domaine Installations et activités humaines de l'Office cantonal de l'environnement mentionnait dans le QJ du 14 août dernier, que la priorité ultime reste l'alimentation en eau potable de la population et de la défense incendie, suivie immédiatement par l'abreuvement du bétail

Le Conseil communal n'a pas pris la décision de proposer cet investissement à la légère. Nous avons étudié différentes possibilités et recherché une solution durable, réaliste et financièrement responsable pour notre commune.

Nous avons la chance de posséder une ressource remarquable. Notre responsabilité est aujourd'hui de la préserver, de la valoriser et de la transmettre aux générations qui nous suivront.

C'est dans cet esprit que le Conseil communal vous demande de soutenir ce crédit.

La société RWB Groupe SA qui nous a accompagné tout au long de ses 4 dernières années vous présente ce soir l'historique, la situation actuelle, le projet et les coûts.

Je vous remercie.

M. Ivan Santos cède la parole à Mme Tramblay RWB Groupe SA pour sa présentation Powerpoint.

M. Christian Zuber donne indication que le nombre de m³ d'eau acheté à Delémont entre 2016 et 2025 est en moyenne de 10'000 m³.

Dans le cadre du budget 2027 à venir, les investissements de ce soir ainsi que celui de la conduite d'eau Le Questre voté le 16.12.2025 provoqueront pour la majorité des consommateurs situés dans la tranche de 56 à 500 m³/an une majoration de la taxe de base de Fr. 10.- et de 35 centimes du m³ d'eau.

Il informe également que l'endettement net en francs par habitant au 31.12.2025 de CHF 2'538.80 sera augmentée pour les points 1-station de la Doux, 2-Ritop-mini (informatique) et 3-Laison en eau potable bâtiment communal « Le Questre » de CHF 2'446.02.

M. Christian Zuber informe que sur 21 communes jurassiennes Soyhières se situera après le crédit de ce soir dans la moyenne pour le prix du m³ d'eau y compris épuration soit CHF 7.45 le m³.

Questions :

■■■■■ demande où sera situé le bouclage et souhaite savoir si celui-ci se trouvera uniquement sur une partie du territoire de Delémont ? Mme Tramblay indique que oui, mais uniquement une petite partie, elle informe qu'aucune opposition de la part de la commune de Delémont a été faite pour ce projet.

■■■■■ demande quels éléments sont actuellement filtrés et souhaite obtenir des précisions sur le fonctionnement du système de filtration ? Mme Tramblay répond que le système filtre des éléments plus petits pour une eau plus pure et que le filtre se régénère automatiquement. Elle communique également qu'un système d'auto-lavage permet de décolmater des éléments grâce à une petite pompe. Les filtres ont une durée de vie d'une dizaine d'années.

Ce système n'utilise pas de produits chimiques et va régler le problème de la turbidité de l'eau de Soyhières.

■■■■■ demande si l'alimentation en eau sera interrompue pendant la durée des travaux ? Mme Tramblay répond qu'il y aura aucune coupure d'eau lors de la période des travaux car l'alimentation en eau sera assurée par la conduite de Delémont.

■■■■■ demande si les opérations de nettoyage des filtres seront susceptibles de générer des nuisances sonores ? Mme Tramblay répond qu'aucune nuisance sera occasionnée lors des nettoyages des filtres.

■■■■■ relève qu'actuellement, environ 25 % de l'eau utilisée provient de Delémont et demande, en cas d'incendie, si une garantie est maintenue quant à l'utilisation de l'eau provenant du réseau de Delémont ? Mme Tramblay informe que oui et que le débit sanitaire actuel de la conduite restera en fonction. Christian Zuber indique que nous aurons à l'avenir environ Fr. 800.- par année pour le débit sanitaire.

■■■■■ demande si des portes étanches sont prévues et, le cas échéant, selon quelles modalités elles seront mises en place ? Mme Tramblay répond qu'ils vont devoir encore regarder ce qui est le plus optimal pour le choix des portes étanches.

■■■■■ demande si un ordinateur sera toujours nécessaire pour le fonctionnement de la station d'eau et souhaite savoir comment le système Ritop fonctionnera, notamment en ce qui concerne son pilotage à distance ? Mme Tremblay informe que l'utilisateur peut le piloter à distance grâce à une tablette qu'il possèdera. Ce système Ritop permettra d'informer en tout temps son utilisateur et cela évitera de payer des licences pour son exploitation. Cependant, il devra tout de même se rendre sur place pour contrôler si des alarmes s'activent et effectuer des contrôles réguliers (1 x par semaine) des installations au sein de la station (éventuelles infractions, etc.).

■■■■■ demande si le nouveau système permettra de réduire ou d'augmenter les coûts de fonctionnement par rapport au système actuel. ? M. Houlmann nous informe que cela nous coûtera moins cher car ce système et ce nouveau projet pour la station permettra d'éviter l'utilisation de produits chimiques grâce à la meilleure capacité de filtration, selon lui, plus aucun microbe ne pourra passer, il assure une plus grande qualité de l'eau et qu'elle sera plus pure grâce à ce nouveau système. Ce nouveau système de filtration ne permettra pas de réduire le calcaire. La bonne nouvelle est que selon les dernières analyses aucun PFAS n'a été détecté dans l'eau de la source de Soyhières.

■■■■■ demande comment le bouclage fonctionnera en cas d'incendie, notamment en ce qui concerne l'ouverture et le pilotage des vannes, ainsi que la circulation de l'eau dans le réseau. ? Mme Tremblay informe que les vannes sont toujours ouvertes et qu'elles vont tirer de l'eau directement. Une vanne peut se déclencher toute seule et être pilotée via l'ordinateur Ritop de la station. M. Houlmann complète que la vanne Clayton s'ouvre grâce à une contre pression et que ce système est purement hydraulique et donc automatique. Le bouclage servira à repartir l'eau de manière homogène afin d'assurer une bonne circulation de l'eau dans les 2 sens pour qu'elle arrive plus vite au point de prélèvement.

■■■■■ intervient au sujet du bouclage de la conduite sur une longueur de 100 mètres et quant au coût de cette conduite de 100 m au prix de CHF 1'400.- par mètre. Mme Tremblay confirme ces chiffres qui s'expliquent par un terrain difficile et de chambres.

M. Pierre Morel informe que selon l'article 23, alinéa 2 du Règlement d'organisation de la commune, la dépense étant supérieure à Fr. 200'000.- il sera procédé à la votation à bulletin secret.

Le crédit d'investissement de CHF 1'020'000.- TTC destiné à l'assainissement et à la mise en conformité de la station de traitement de la Doux est accepté par 20 oui et 2 abstentions.

Tractandum 4 : Divers

Le Président ouvre la discussion au chapitre des divers.

M. Christian Zuber informe que comme indiqué dans le procès-verbal de l'assemblée du 16 juin dernier, qu'il prendra contact avec les voisins dans la 1^{ère} quinzaine de septembre et qu'il informera que l'arrêt des travaux en tant que police des constructions du 28 août 2020 n'était pas la conséquence d'une quelconque intervention de [REDACTED]

Concernant la transmission d'une lettre écrite, une lettre succincte sera transmise aux voisins, avec copie à [REDACTED] ceci, malgré la loi sur la protection des données très restrictive depuis septembre 2023. Il en prendra l'entière responsabilité.

[REDACTED] demande le bilan de la fourniture d'eau de la Doux au sein de notre village pour les futures canicules à venir ? Avons-nous suffisamment d'eau en cas de canicule ? Il communique que cette année la commune a décidé de laisser un faible débit au sein des fontaines du village et uniquement une ou deux d'entre elles étaient fonctionnelles. M. I. Santos lui répond que le débit de la source ne posait pas problème et que c'est plus une mesure de solidarité envers les autres communes. Le texte apposé sur les fontaines parlait de pénurie ce qui est une erreur. Après réflexion, la mesure n'était pas très judicieuse, on aurait pu laisser l'eau à quelques fontaines. Nicole Hanser indique que les fontaines avaient été vidées afin que les moustiques ne prolifèrent.

[REDACTED] informe qu'il attend toujours une réponse de la commune suite à sa demande lors de l'assemblée du 16.06.2026 au sujet de la main courante près de l'escalier de la laiterie ? Mme N. Hanser répond que la main courante n'a pas disparue et qu'elle a simplement été déposée par terre. Il est difficile de contacter la personne qui a probablement démonté cette main courante que ce problème sera résolu avant l'hiver.

Le Président lève l'assemblée communale à 21h10.

Au nom de l'Assemblée communale de Soyhières

Le Président

Pierre Morel

La Secrétaire

Jennifer Oriet- Marchand

